

Ligue de Bretagne de Football

District du MORBIHAN

COMMISSION DEPARTEMENTALE du

STATUT de l'ARBITRAGE

Séance du Mercredi 18 SEPTEMBRE 2024

Présidence de Mr Mikaël BOUGER

Présents: M Bouger / JM Avril / A Rault / P Racouet / A Léauté

Excusés: G Nicolazic / B Le Hay

Courrier des clubs concernant le statut de l'arbitrage et la réponse de la commission

CLUB	date	Réponse	OBSERVATIONS			
GESTEL	04/06/2024	05/06/2024	Statut de l'arbitrage			
KERSEC	11/06/2024	11/06/2024	Statut de l'arbitrage			
LE SOURN	11/06/2024	12/06/2024	Statut de l'arbitrage			
LANGOELAN	13/06/2024	14/06/2024	Arbitre Furnival David			
GUERN	19/06/2024	19/06/2024	Statut de l'arbitrage			
PLUMELEC	20/06/2024	21/06/2024	Muté Supplémentaire			
GUERN	20/06/2024	21/06/2024	Statut de l'arbitrage			
CAUDAN	21/06/2024	25/06/2024	Formation Arbitre bénévole			
ST PERREUX	24/06/2024	26/06/2024	Situation du club			
GUER	25/06/2024	26/06/2024	Statut Arbitrage			
CRACH	26/06/2024	26/06/2024	Muté Supplémentaire			



SENE	26/06/2024	26/06/2024	Situation arbitre
PLUHERLIN	27/06/2024	27/06/2024	Situation du club
LARRE MOLAC	05/07/2024	17/07/2024	Situation du club
MOHON ST MALO	13/07/2024	17/07/2024	Situation du club
LOYAT	16/07/2024	17/07/2024	Formation arbitre
PLEUGRIFFET	22/07/2024	23/07/2024	Le nombre de Mutés
LA GACILLY	26/07/2024	26/07/2024	Le nombre de Mutés
BIEUZY LANVAUX	29/07/2024	30/07/2024	Le nombre de Mutés
CRACH	01/08/2024	21/08/2024	Le nombre de Mutés
CAUDAN	20/08/2024	21/08/2024	Formation arbitre
THEIX	21/08/2024	22/08/2024	Formation Arbitre bénévole
ST GUYOMARD	23/08/2024	23/08/2024	Mutés Supplémentaires
CAUDAN	29/08/2024	29/08/2024	Formation arbitre
CREDIN	29/08/2024	29/08/2024	Formation Arbitre bénévole
LANOUE	29/08/2024	29/08/2024	Statut arbitrage
GUER	14/09/2024	14/09/2024	Formation arbitre
CRUGUEL	16/09/2024	17/09/2024	Mutés supplémentaires

Courrier reçu des arbitres adressé à la commission du statut

Date	Nom Prénom	Club	Réponse
11/06/2024	MOUELO Riwan	NOSTANG	12 /06/2024
19/06/2024	LESTEVEN Sylvain	ST JACUT LES PINS	19/06/2024
25/06/2024	AHMED Fardi	FC LORIENT	26/06/2024
26/06/2024	LE MOUAL Baptiste	ELVEN	26/06/2024
27/06/2024	ANGER Michel	FC 3 G	28/06/2024
10/07/2024	KERGAL Jean Paul	MUZILLAC	16/07/2024
11/07/2024	CRUAUD Claude	BERNE	17/07/2024
07/09/2024	AOUCHICHE Nicolas	CRACH	11/09/2024
12/09/2024	MONNIER Julien	ALLAIRE	12/09/2024

Mutation Arbitres

Situations du ressort de la Commission Départementale

• Cas de ANGER Michel Licence N° 2290424524, arbitre du club de FC 3G et souhaitant adhérer au club du Stade GONNERIEN (D3) la commission dit qu'il couvrira le club du Stade GONNERIEN à compter du 1° juillet 2025 car formé à l'ancien club avant la fusion.

Le club de FC 3G est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2026



- Cas de ANGER Ewenn Licence N° 2544493870, arbitre du club du FC 3G et souhaitant adhérer au club du Stade GONNERIEN (D3) la commission dit qu'il couvrira le club du Stade GONNERIEN à compter du 1° juillet 2026. Le club de FC 3G est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2027 (article 35 paragraphes 2 et 3)
- Cas de CALME Henry Licence N° 9602264137, arbitre du club de FC 3G et souhaitant adhérer au club du Stade GONNERIEN (D3), la commission dit qu'il couvrira le club du Stade GONNERIEN à compter du 1° juillet 2028 Le club de FC 3G est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2026
- Cas de MOUELO Riwan Licence N° 2257710227, arbitre du club de NOSTANG club en sommeil la saison 2024/2025 et souhaitant adhérer au club de SAINTE HELENE (D2), la commission dit qu'il couvrira le club de SAINTE HELENE à compter du 1° juillet 2024
- Cas de SALMON Pierre Licence N° 2257720485, arbitre du club de SAINT VINCENT/ OUST (D3) et souhaitant adhérer au club de JA PEILLAC (D1) la commission dit qu'il couvrira le club de PEILLAC à compter du 1° juillet 2028 Le club de SAINT VINCENT / OUST est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2026
- Cas de TATARD Jean Christophe, Licence N° 2257720485, arbitre du club de SAINT GUYOMARD (D2) et souhaitant adhérer au club de BEGANNE (D3), la commission dit qu'il couvrira le club de BEGANNE à compter du 1° juillet 2028 sous réserve de validation de son renouvellement. Le club de SAINT GUYOMARD est non couvert par cet arbitre car non formé par ce club
- Cas de LEVASSEUR Julien, Licence N° 9604341280, arbitre du club de QUIBERON (D1) et souhaitant adhérer au club de PLOUHARNEL (D2) la commission dit qu'il couvrira le club de PLOUHARNEL à compter du 1° juillet 2028. Le club de QUIBERON est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2026

Situations du ressort de la Commission Régionale

- Cas de LE MOUAL Baptiste, licence N° 2546584239, arbitre du club de ELVEN (R2) et souhaitant adhérer au club de LOCQUELTAS (D1), la commission dit qu'il couvrira le club de LOCQUELTAS à compter du 1° juillet 2026. Le club de ELVEN est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2026
- Cas de LE VIGOUROUX Sylvain, licence N° 2207733074 arbitre indépendant depuis la saison 2023/2024 (PV du 06 septembre 2023) et souhaitant adhérer au club de AURAY (R2), la commission dit qu'il couvrira le club de AURAY à compter du 1° juillet 2027.



- Cas de MAHEUT Nicolas licence N°2127438534, arbitre du club de LA CROIX VALLEE Ligue de Normandie et souhaitant adhérer au club de KERVIGNAC (R2). Changement de domicile, le siège de son nouveau club se trouvant à moins de 50 km de son domicile, la commission propose qu'il couvre le club de KERVIGNAC à compter du 1° juillet 2024.
- Cas de LE CLAINCHE Malo licence N° 254410968, arbitre du club de SENE FC (R2) souhaitant devenir arbitre indépendant, la commission propose qu'il devienne arbitre Indépendant à compter du 1° juillet 2024. Le club de SENE est couvert par cet arbitre jusqu'au 30 juin 2026.
- Cas de VELLON Lilian, licence N° 841821590, arbitre de la Ligue de la Réunion et souhaite adhérer au club de SARZEAU FC (R3), déjà licencié dans le club (en 2021/2022). Compte tenu du changement de domicile de plus de 50 km et de la mutation professionnelle, la commission propose dit qu'il couvre le club de FC SARZEAU à compter du 1° juillet 2024.
- Cas de MARCHAND Alon, licence N° 2547581463, arbitre du club de US GUERINOISE (Ligue des Pays de Loire) souhaitant adhérer au club de LORIENT FCL (L2). Compte tenu du changement de domicile de plus de 50 km et de la mutation professionnelle, la commission propose qu'il couvre le club de LORIENT FCL à compter du 1° juillet 2024

Situation des arbitres pour mutation

• Cas de ARNAUD Jaison, licence N°25432000327, arbitre du club de PLOERMEL (en 2023/2024) ayant formulé une demande de changement de club pour la saison 2024/2025 pour le JS TEICHOISE (District de la Gironde) possède une licence dans ce club (saison 2024/2025). Le club du FC PLOERMEL ne sera plus couvert par cet arbitre pour la saison 2024/2025 car non formé par ce club. Par contre le club du Vannes OC (club formateur) sera encore couvert par cet arbitre pour la saison 2024/2025.



Tableau résumé des demandes de changement de club

NOM Prénon		Prénom N° licence		Club quitté Couvert		Couvert à	Club	
				jusqu'au		compter du	Formateur	
ANGER	MICHEL	2290424524	GUELTAS	S 30/06/2026 ST GO		01/07/2025	St GONNERY	
			/ St GERAND	D3				
ANGER	EWENN	2544493870	GUELTAS /	30/06/2027	ST GONNERY	01/07/2026	FC GUELTAS/ ST	
			St GERAND		D3		GERAND	
CALME	HENRY	9602264137	GUELTAS	30/06/2026	ST GONNERY	01/07/2028	FC GUELTAS/ ST	
			/ St GERAND		D3		GERAND	
LE CLAINCHE	MALO	254410968	SENE FC	30/06/2026	INDEPENDANT	Indépendant	SENE FC	
						a/c 01 07 24		
MOUELO	RIWAN	2257710227	NOSTANG	Club en	SAINTE HELENE	01/07/2024	NOSTANG	
				sommeil	D2			
LE	SYLAIN	2207733074	Indépendant		AURAY FC	01/07/2027	AURAY	
VIGOUROUX					R2			
SALMON	PIERRE	2257710227	St VINCENT	VINCENT 30/06/2026		01/07/2028	St VINCENT	
					D1		sur OUST	
LE MOUAL	BAPTISTE	2546641259	ELVEN	30/06/2026	LOCQUELTAS	01/07/2026	ELVEN	
					D1			
TATARD	J Christophe	229651869	St	NON BEGANNE		01/07/2028	LA GACILLY	
			GUYOMARD	COUVERT	D3			
MARCHAND	ALON	2547581463	US	30/06/26 LORIENT FCL		01/07/2024	US GUERINOISE	
			GUERINOISE		L2			
LEVASSEUR	JULIEN	9604341280	QUIBERON	30/06/2026	PLOUHARNEL	01/07/2028	QUIBERON	
					D2			
MAHEUST	NICOLAS	2127438534	CX VALLEE		KERVIGNAC	01/07/2024		
			Normandie		R2			
VELLON	LILIAN	841821590	Ligue de		SARZEAU	01/07/2024		
L			LA REUNION		R3			

2- Arbitres couvrant leur club

En application de l'article 35 bis du statut de l'arbitrage, les arbitres dont la liste suit ayant été licenciés au sein de leur club pendant plus de 10 ans et ayant officié lors des 10 dernières années dans ce club avant l'arrêt définitif de l'arbitrage à l'issue de la saison 2023/2024, couvrent leur club pour la saison 2024/2025



CLUB	NOM Prénom	DATE EXAMEN	ARBITRE du club
			depuis le
CARENTOIR	GENOUEL Dominique	17/10/1984	17/10/1984
GUEGON	RIVIERE Jean	24/06/1992	24/06/1992
KERFOURN	MORTELETTE Michel	14/08/2008	14/08/2008
LORIENT SPORT	COURTAILLAC Pierre	13/04/2008	13/04/2008
MELRAND	LE SCIEILLOUR Eric	18/04/2004	18/04/2004
PONTIVY GSI	BLANCHARD Yannick	12/10/2003	12/07/2011
RIANTEC	TOUMELIN Philippe	09/10/2011	09/10/2011
SAINT THURIAU	LE METAYER Christian	18/04/1999	18/04/1999

3-Clubs en infraction

La commission arrête la liste des 85 (59 de District et 26 de Ligue) clubs en infraction à ce jour pour la saison 2024/2025 qui est proposée à la Commission Régionale et qui sera publiée sur le site du District du Morbihan et sur celui de la Ligue de Bretagne.

D'autre part il est fortement recommandé (si ce n'est déjà fait) à tous les clubs de mettre en place un Référent en arbitrage (qui peut être le Référent VOR pour les clubs qui ont adhéré ou qui vont participer à cette opération) dans leur organigramme. Ce Référent est plus spécialement chargé du recrutement et de la fidélisation des arbitres dans son club.

Année	Ligue 2	N 2	N 3	R1	R2	R2 fem	R3	D1	D2	D3	Total
1°				1	2		7	13	11	6	40
2°				1	2		8	9	4	2	26
3°					1		2	2	4	1	10
4°							2	1	1	5	9
Total				2	5		19	25	20	14	85



Ce nombre est susceptible de varier si d'anciens arbitres renouvellent très rapidement et répondent aux exigences du Statut, si de nouveaux arbitres sont recrutés mais aussi si des arbitres n'effectuent pas le nombre de matches exigé par le Statut. Cette liste des clubs en infraction est susceptible d'appel en 2ème instance devant les commissions d'Appel dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF

Le Président Mikaël BOUGER Le Président du District Lionel DAGORNE Le Secrétaire Alain LEAUTE











